



# DEEE

Votre contribution  
Développement  
Durable

**SICTOM DES MONTS DU FOREZ (43)**



## Nature et collectivités, une histoire durable

C'est grâce à vos efforts qu'Eco-systèmes a collecté plus de 369 500 tonnes de Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques en 2014, soit un taux de collecte d'environ 37%. Ré-agréé par les pouvoirs publics pour la période 2015-2020, Eco-systèmes devra atteindre à vos côtés un taux de collecte de 65% à horizon 2019, tant en termes de tonnage global que de tonnage par flux. Pour atteindre ces objectifs ambitieux, Eco-systèmes s'engage à renforcer et pérenniser les dispositifs de collecte existant en déployant des solutions innovantes et d'optimisation avec ses partenaires historiques. Avec le nouveau barème financier d'OCAD3E, les collectivités partenaires d'Eco-systèmes pourront voir leurs soutiens augmenter en moyenne jusqu'à +21,5%\*. Le Tour de France des formations, qui s'est poursuivi en 2014 avec 15 sessions et 300 personnes formées, aura également lieu en 2015 avec 800 personnes formées, des élus aux gardiens de déchèteries.

Par ailleurs, les nouveaux canaux de collecte – récupérateurs et opérateurs de broyage – viendront quant à eux capter le gisement ménager traditionnellement détenu par les professionnels du bâtiment. Eco-systèmes participe également à de nombreux groupes de travail et projets de R&D œuvrant pour un traitement de proximité toujours plus efficient en France comme hors des frontières. Un engagement sans faille en matière de garantie du recyclage qui s'accompagne d'un travail proactif en matière de respect des taux de recyclage et de valorisation.



**Guillaume Duparay**

Directeur de la Collecte et des Relations Institutionnelles

Eco-systèmes remercie chaleureusement les collectivités, partenaires de premier plan de la collecte d'Eco-systèmes, grâce auxquelles un véritable modèle français d'intérêt général a pu être construit pour la filière DEEE. Ce rapport développement durable est le vôtre : personnalisé et synthétique, il vous permettra d'apprécier les efforts de votre collectivité dans la collecte des DEEE d'Eco-systèmes. N'hésitez pas à l'utiliser pour porter la voix de votre engagement environnemental auprès de vos habitants ! Car un petit geste de recyclage, c'est un grand geste pour l'environnement.

\* Calcul sur la base des soutiens 2014 versés par Eco-systèmes.

## + Récupérateurs et opérateurs de broyage, nouveaux partenaires de la collecte d'Eco-systèmes



Réalisée en 2013 avec l'OCAD3E et l'ADEME, l'étude gisement « appareils ménagers et assimilés » évalue la part des DEEE ménagers apportables à la filière par les professionnels à 6,5kg/an/habitant. Ce chiffre élevé confirme les estimations d'Eco-systèmes réalisées dans le cadre de ses partenariats et relations avec les fédérations professionnelles (FGME, FNAS, CAPEB, FFB, SNEC\*). Principaux détenteurs de ce volume de DEEE, leurs adhérents (chauffagistes, plombiers, électriciens, installateurs, cuisinistes...) ont pour pratique de confier leurs équipements sanitaires, thermiques et encastrables usagés aux récupérateurs et opérateurs de broyage. Ces nouveaux types de partenaires pour Eco-systèmes devraient permettre de collecter plus de 830 000 tonnes de DEEE sur la période 2015-2020, sans pour autant faire diminuer le volume de DEEE collectés en déchèteries. Ils permettront d'aller chercher les nouvelles sources de tonnage nécessaires à l'atteinte des objectifs de collecte sur la période, tant en termes de taux de retour global que de taux de retour par flux.

Ce nouveau partenariat entre Eco-systèmes, les récupérateurs et les opérateurs de broyage s'appuie sur un protocole spécifique robuste et éprouvé, reposant notamment sur la traçabilité des apporteurs pour garantir le recyclage. Récupérateurs et opérateurs sont également sensibilisés au marquage des DEEE réalisé en déchèteries, pour éviter une fuite du gisement des collectivités vers ces nouveaux canaux de collecte. Les premiers mois de l'année 2015 leur ont d'ores et déjà permis de prouver leur efficacité, sans aucun changement pour les déchèteries en termes de tonnages ou de consignes de tri.

\* FGME (Fédération des Grossistes en Matériel Électrique), FNAS (Fédération Française des Négociants d'Appareils Sanitaires), CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment), FFB (Fédération Française du Bâtiment), SNEC (Syndicat National des Équipements de Cuisine).

## + Sommaire





|                                      |   |  |    |
|--------------------------------------|---|--|----|
| Votre bilan 2014                     | 4 | S'engager en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS) | 9  |
| Économiser nos ressources naturelles | 6 | Glossaire et Contact   | 10 |
| Objectif : ne pas polluer            | 8 | Fiche de synthèse  | 12 |

Voici les résultats de votre contribution à la collecte des DEEE. Les chiffres à retenir :

- Le nombre de DEEE que vous avez collectés (exprimé en tonnes et nombre d'appareils),
- La performance de votre collectivité calculée en kilos par habitant et par an.

## + Votre contribution à la collecte en 2014

Votre 1<sup>ère</sup> collecte DEEE : 10/02/2014

|  | 2011<br>(tonnes) | 2012<br>(tonnes) | 2013<br>(tonnes) | 2014<br>(tonnes) | Nombre<br>d'appareils<br>2014 | Progression<br>des flux<br>2013/2014 |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------------------|--------------------------------------|
|  GEM HF |                  |                  |                  | 33,1             | 651                           |                                      |
|  GEM F  |                  |                  |                  | 20,1             | 400                           |                                      |
|  ECRANS |                  |                  |                  | 24,1             | 1 265                         |                                      |
|  PAM    |                  |                  |                  | 28,0             | 10 677                        |                                      |
| Total  |                  |                  |                  | 105,2            | 12 993                        |                                      |



Vous avez collecté  
en 2014  
**12 993**  
appareils

Vous comptez 5 déchèteries ou points d'enlèvement qui ont collecté en 2014 :

DECHETERIE D'ALLEGRE : 19,1 T - DECHETERIE DE CRAPONNE-SUR-ARZON : 45,6 T - DECHETERIE DE LA CHAISE DIEU : 14,5 T - DECHETERIE DE ST-PAULIEN : 16,5 T - DECHETERIE ST-PAL EN CHALENCON : 9,5 T -

## + Votre performance Eco-systèmes 2014

Le nombre d'habitants mentionné dans votre Convention OCAD3E s'élève à : 15 637 habitants



La performance\*  
de votre collectivité :  
**6,7 kg/ha/an**

Votre collectivité  
fait partie du milieu :  
**Rural**

| Performance filière en<br>(kg/ha/an*)             | Collectivités<br>Locales | Distributeurs**<br>(Emmaüs) | ESS<br>(Emmaüs) | Autres<br>canaux | TOTAL |
|---|--------------------------|-----------------------------|-----------------|------------------|-------|
| Votre département affiche<br>une performance de : | 9,3                      | 1,4                         | 0,3             | 0,3              | 11,3  |
| Votre région affiche<br>une performance de :      | 7,3                      | 1,7                         | 0,4             | 0,1              | 9,6   |
| Au niveau national,<br>la performance est de :    | 5,1                      | 1,6                         | 0,3             | 0,3              | 7,2   |

\* Tonnage de l'année 2014/nombre habitants.  
Ne tient pas compte d'un éventuel prorata temporis.

\* Calcul sur la base de la population Insee 2012.

\*\* Les données peuvent ne pas être significatives du fait de l'organisation de certains distributeurs avec des entrepôts régionaux.

### 🕒 Performances nationales des collectivités locales desservies par Eco-systèmes

| Milieu   | Performance<br>2013 | Performance<br>2014 |
|--|---------------------|---------------------|
| Rural (< 70 hab/km <sup>2</sup> )                  | 7,9 kg/ha/an        | 7,9 kg/ha/an        |
| Semi-urbain (entre 70 et 700 hab/km <sup>2</sup> ) | 5,7 kg/ha/an        | 5,8 kg/ha/an        |
| Urbain (> 700 hab/km <sup>2</sup> )                | 2,3 kg/ha/an        | 2,4 kg/ha/an        |



## + Protection du gisement

### Rappel :

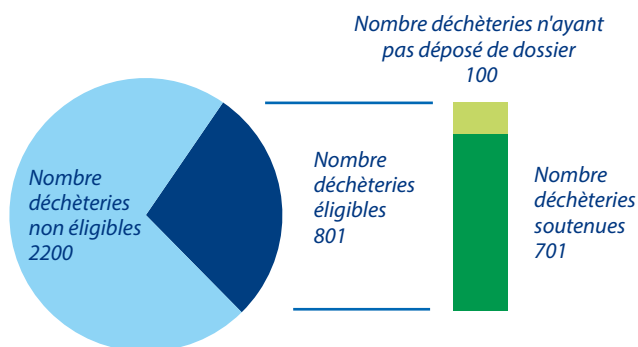
Le soutien financier à la protection du gisement favorise la mise en place de mesures contre les vols et pillages de DEEE : marquage des GEM (pochoir standardisé disponible auprès d'Eco-systèmes), adaptation des fréquences d'enlèvement, sécurisation des stocks, mise en place de systèmes de surveillances, caissons maritimes...

Toutes vos déchèteries bénéficiant des scénarii S0, S1 et S2\* sont éligibles, à condition de remplir un diagnostic et d'atteindre les nouveaux seuils applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

- un taux de présence de GemHF supérieur ou égal à 25,5% par trimestre,
- une collecte annuelle de 58 tonnes (en 2014 : 54T) en scénario S0 soit 14,5 tonnes par trimestre,
- une collecte annuelle de 99 tonnes (en 2014 : 95T) en scénario S1 soit 24,75 tonnes par trimestre.
- une collecte annuelle de 259 tonnes en scénario S2 (\*intégré pour la première fois en 2015) soit 64,75 tonnes par trimestre.

Pour tout diagnostic, vous pouvez vous connecter à l'adresse suivante : <http://outil-protectiongisement.ocad3e.fr>

Au titre des soutiens sécurité vous avez perçu : 0 €



## + Coûts opérationnels pris en charge par Eco-systèmes

Coûts évités pour votre collectivité\* : 26 199 €

\* Calcul selon le coût opérationnel net moyen estimé à la tonne dans le rapport Ademe 2014 (collecte et traitement).

## + Soutien financier

Votre soutien pour l'exercice 2014 s'élève à\* :

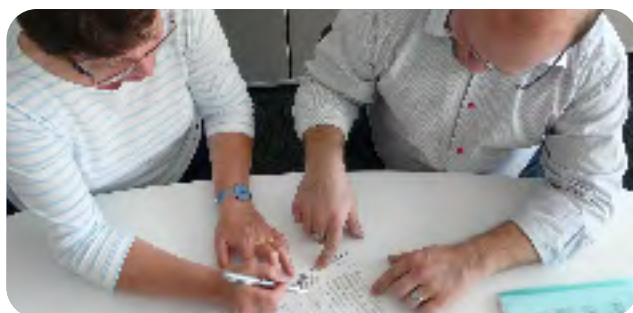
5 639 €

partie fixe : 1 430 €

partie variable : 4 209 €

\* Hors éventuel réajustement ultérieur.

## + Soutiens financiers : nouveau barème à partir de 2015



Le barème des soutiens financiers est défini dans le cadre de l'OCAD3E. Sur la période 2010-2014, Eco-systèmes a versé 61 millions d'euros au titre de l'ensemble des soutiens. Pour la période 2015-2020, un nouveau barème de l'OCAD3E entre en application, et se traduira par une augmentation unitaire des soutiens des collectivités partenaires d'Eco-systèmes de 21,5%\* en moyenne. Cette augmentation due à l'élargissement des bases de calcul s'accompagne d'une simplification des critères d'éligibilité et d'accès.

Les mesures de lutte contre les vols et pillages de DEEE sont renforcées : soutien financier plus important et différencié selon les flux, intégration du S2, accompagnement juridique, préfinancement des conteneurs maritimes, mais aussi obligation de marquer les GEM pour pouvoir bénéficier du soutien sécurité. Par ailleurs, la plateforme dédiée à la protection du gisement mise en place par l'OCAD3E sera remise à jour, pour gagner en dynamisme et en ergonomie. Enfin, dans le cadre de l'organisation de collectes de proximité, un soutien au titre des agents d'accueil est également alloué, alors que les deux types de soutiens à la communication (courante et événementielle) sont refondus en un seul et même forfait.

\* Calcul sur la base des soutiens versés en 2014 par Eco-systèmes.

### Soutien communication



Au titre des soutiens à la communication

vous avez perçu : 0 €

### Rappel :

### Forfait communication

Afin de vous aider à mettre en place des actions pour informer les habitants et favoriser la collecte de proximité, un soutien financier dédié à la communication peut être versé aux collectivités qui en font la demande.

Désormais, avec la refonte des barèmes des soutiens de l'OCAD3E, toute collectivité peut prétendre au versement d'un forfait communication, qu'il s'agisse de communication événementielle ou courante. Le montant alloué est calculé selon le nombre d'habitants de la collectivité et la date de signature du contrat.

## ECONOMISER NOS RESSOURCES NATURELLES

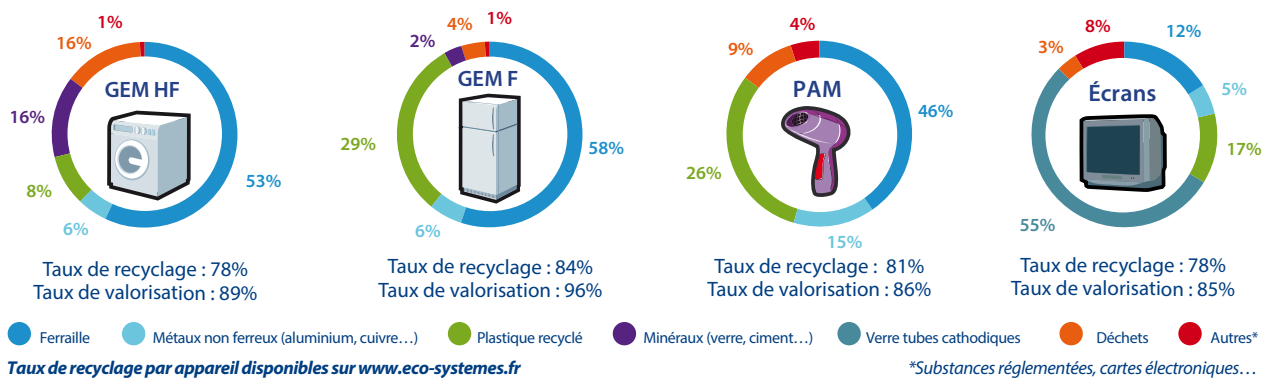
Les DEEE que vous avez collectés sont acheminés vers des sites de traitement pour y être valorisés. Voici les résultats de leur valorisation ainsi qu'un tableau de correspondance en termes de matières obtenues.

### + La valorisation effectuée à partir de vos DEEE

| Quantité de DEEE traités                                  | Poids (tonnes) | Matières obtenues                           | Poids (tonnes) | Pourcentage |
|---|----------------|---|----------------|-------------|
| Poids de matières recyclées                               | 84             | Ferraille                                   | 45             | 43%         |
| Poids de matières valorisées énergétiquement              | 10             | Métaux non ferreux (aluminium, cuivre, ...) | 9              | 8%          |
| QUANTITE TOTALE VALORISEE                                 | 93             | Plastique recyclé                           | 20             | 19%         |
| Poids de matières éliminées en installations spécialisées | 12             | Minéraux (verre, ciment, ...)               | 6              | 5%          |
|   |                | Tubes cathodiques                           | 13             | 13%         |
|   |                | Déchets                                     | 10             | 9%          |
|   |                | Autres (composants dangereux, ...)          | 3              | 3%          |

### Décomposition des matières obtenues par famille d'appareils

Les processus industriels permettent de démanteler les appareils puis de séparer les matières obtenues (ferraille, verre, plastique, etc). Un seul but : extraire la matière première secondaire qui permet d'économiser nos ressources naturelles. Par souci de simplification, figurent ici les groupes de matières les plus significatifs.



### + Votre partenariat avec Eco-systèmes



#### Les DEEE que vous collectez ont été traités pour le :

**GEMHF chez :**  
PRAXY CENTRE - ISSOIRE (63)

**GEMF chez :**  
TERECOVAL - LA CHAMBRE (73)

**Ecrans chez :**  
REGAIN ECO-PLAST - FOURCHAMBAULT (58)

**Ecrans plats chez :**  
VEOLIA - TRIADE - SAINT SYLVAIN D'ANJOU - CDT ECRANS PLATS (49)

**PAM chez :**  
VEOLIA - TRIADE - ROUSSET (13)



## ECONOMISER NOS RESSOURCES NATURELLES

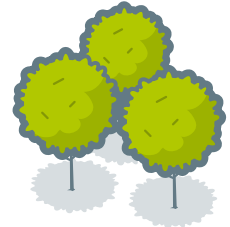
L'obtention de matières premières secondaires est essentielle pour économiser les ressources de notre planète. Pour chaque matière, nous avons voulu illustrer ce que représente l'effort consenti par nos concitoyens.

### + Matières recyclées



Vous participez à l'économie de  
**125 barils de pétrole brut**

Vous avez permis d'éviter l'émission de  
**65 tonnes de CO<sub>2</sub>**



### Ferraille

- Vous permettez le recyclage de :  
**45 tonnes de ferraille**  
La production de fer à partir de ferraille permet un gain d'énergie et une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> importants par rapport à la production de fer à partir de minerai.
- Energie économisée : **28 694 kWh**
- Soit, la consommation énergétique annuelle de **1,4 ménages**
- Emissions de CO<sub>2</sub> évitées : **43,6 tonnes**



### Plastiques

- Vous permettez le recyclage de :  
**20 tonnes de plastique**  
La matière recyclée permet, par rapport à la production de la matière vierge :
- Une économie de **19 946 litres de pétrole brut**



### Métaux non ferreux

- Vous permettez le recyclage de :  
**9 tonnes de métaux non ferreux**  
La matière recyclée permet d'économiser par rapport à la production de la matière vierge :
- Energie économisée : **67 230 kWh**
- Soit, la consommation énergétique annuelle de **3,2 ménages**
- Emissions de CO<sub>2</sub> évitées : **19 tonnes**



### Tubes cathodiques

- Vous permettez le recyclage de :  
**11 tonnes de verre (verre au plomb et verre au baryum)**
- Emissions de CO<sub>2</sub> évitées : **2,1 tonnes**

### Que vont-ils devenir ?

#### Les métaux non-ferreux

L'aluminium est utilisé dans la fabrication de pièces automobiles comme la culasse, ou encore le collecteur d'échappement. Le cuivre est affiné pour éliminer les impuretés et sert à la fabrication de nouveaux câbles par exemple.

#### Les plastiques recyclables

Le mélange de différents polymères et de différentes couleurs rend complexe le recyclage de plastiques. Les plastiques sont recyclés notamment en pièces cachées pour l'automobile. Les mousses isolantes issues de GEM froid servent de combustibles dans les incinérateurs spécialisés.

#### Les métaux ferreux

Ils sont principalement réutilisés pour faire des armatures métalliques pour la construction. Certains freins techniques et économiques comme la peinture qui les recouvre ou leur trop grande légèreté ne permettent pas aujourd'hui leur recyclage pour des appareils électriques et électroniques.

#### Les tubes cathodiques

Le verre des tubes cathodiques est recyclé et sert à fabriquer des matériaux de construction. Eco-systèmes participe actuellement à des projets de R&D permettant de pousser les applications du verre des tubes cathodiques encore plus loin.

Sources : IFEN, Ademe, BIR, Réseau Action Climat France.

\* Ménage = consommation moyenne d'une résidence principale toutes sources d'énergie confondues.



## OBJECTIF : NE PAS POLLUER

C'est l'une des raisons d'être de cette filière : extraire puis neutraliser les substances potentiellement dangereuses présentes dans les DEEE. Une nouvelle activité qui a favorisé la création et le développement de sites de traitement spécialisés en France.

### Les substances réglementées extraites des DEEE que vous avez collectés

Poids en kg

|   |        |
|---|--------|
| Condensateurs                               | 142    |
| Mercure                                     | 1      |
| Gaz (CFC, hydrocarbures des réfrigérateurs) | 92     |
| Piles et batteries                          | 206    |
| Tubes cathodiques                           | 15 524 |
| Cartouches de toner                         | 56,3   |

Extrait d'une liste de 16 substances qui font l'objet d'un reporting systématique aux pouvoirs publics.

## + Substances réglementées : mieux les connaître



### Gaz CFC

Etaient utilisés dans l'isolation et dans le circuit réfrigérant des réfrigérateurs et congélateurs jusqu'en 1994. Les CFC détruisent la couche d'ozone et possèdent un pouvoir de réchauffement climatique très important (jusqu'à 10 000 fois plus important que le CO<sub>2</sub> pour certains gaz).

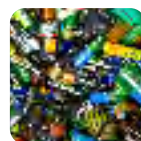
Le saviez-vous ? Pour certains réfrigérateurs qui contiennent des CFC dans le système de réfrigération et dans l'isolation, leur recyclage permet de capturer jusqu'à 500g de CFC soit l'équivalent de 3 tonnes de CO<sub>2</sub> !



### Mercure

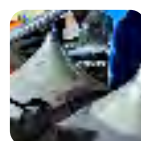
Se retrouve dans certains composants comme les interrupteurs liquides que l'on trouve dans quelques appareils (du type congélateurs coffres, ordinateurs portables). Est aussi utilisé dans les lampes de rétro-éclairage des écrans LCD. Le mercure fait partie des métaux lourds qui entraînent des effets importants sur le système nerveux, les reins, perturbe la reproduction et le développement.

*Lorsqu'elles ne peuvent être réutilisées, les substances réglementées sont éliminées dans des installations spécialisées.*



### Piles et batteries

Contiennent des métaux lourds (plomb, mercure) ainsi que du lithium qui ont des effets sur les êtres vivants s'ils sont répandus dans l'eau ou dans la nature. Une fois extraites des appareils, les piles et batteries sont transmises aux éco-organismes Screlec et Corepile qui se chargent de leur traitement (élimination des polluants et recyclage des métaux).



### Verres au plomb ou au baryum

Composent les différents verres des tubes cathodiques des téléviseurs et moniteurs. Le baryum est un métal dont les composés peuvent provoquer des effets sur les systèmes cardiovasculaire et nerveux. Le plomb est un métal lourd qui s'accumule dans les organismes et provoque des effets néfastes sur la reproduction et le développement des être vivants.



### Les cartouches de toner

Contiennent des pigments dont l'inhalation peut irriter les voies respiratoires. Les dangers des toners de couleur sont peu documentés. Les cartouches sont récupérées et nettoyées pour être rechargées ou éliminées par des entreprises spécialisées.



### Condensateurs

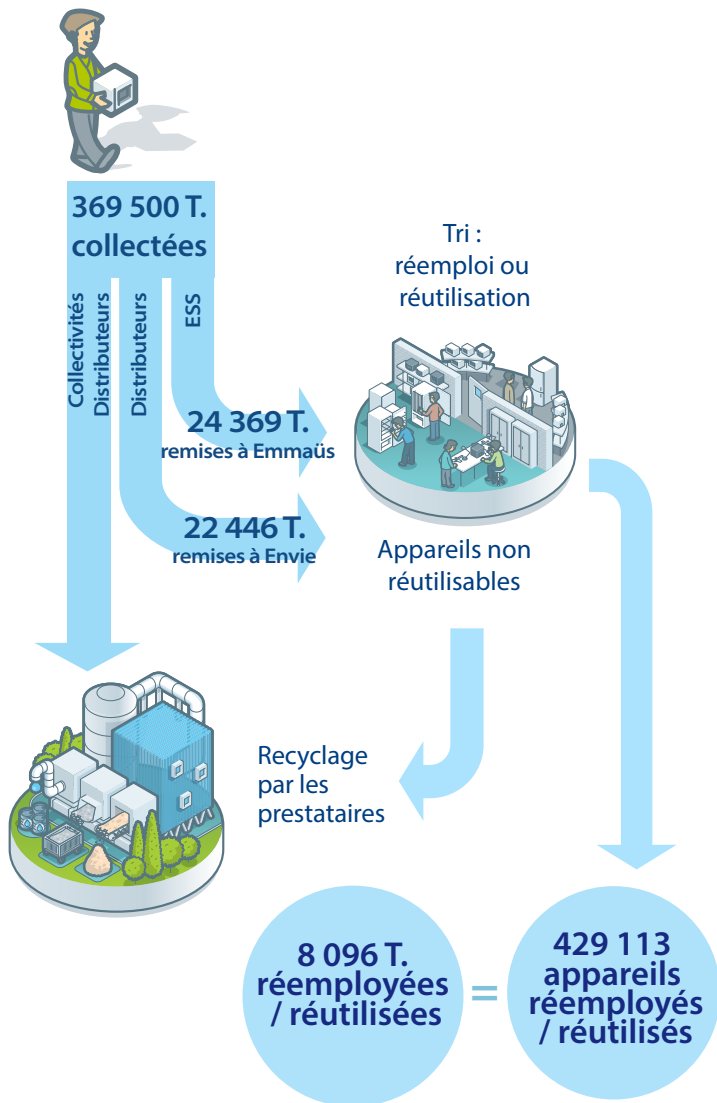
Peuvent contenir des PCB (Polychlorobiphényles) qui ont été utilisés dans la fabrication de certains d'entre eux jusqu'en 1987. Les PCB sont des polluants organiques persistants (ou POP) qui sont donc très peu biodégradables dans l'environnement. Ils s'accumulent dans les organismes tout au long de la chaîne alimentaire, entraînant des perturbations de la reproduction et des systèmes immunitaires. Dans son étude publiée en juin 2012, Eco-systèmes préconise des méthodes spécifiques de tri et de traitement des condensateurs afin de mieux dépolluer les composants contenant du PCB. Vous pouvez la télécharger sur [www.eco-systemes.fr/presse\\_documentation.html](http://www.eco-systemes.fr/presse_documentation.html)



# S'ENGAGER EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

Le réseau Emmaüs France réemploie des équipements électriques et électroniques issus des dons des habitants. Le réseau Envie réutilise quant à lui le gros électroménager collecté par la distribution. En 2014, près de 429 113 appareils ont ainsi pu être réemployés ou réutilisés après réparation.

## Les chiffres 2014 du réemploi et de la réutilisation

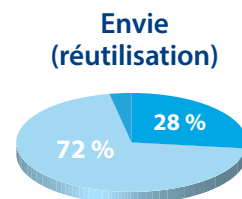


### Accompagner le développement de l'économie sociale et solidaire

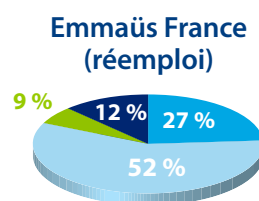
Depuis le démarrage de la filière, Eco-systèmes développe son soutien à l'ESS en favorisant sa professionnalisation et en lui donnant des moyens pour diversifier son activité. Pour sortir d'une activité essentiellement dédiée aux appareils de froid, de lavage et de cuisson, mais aussi pour répondre aux demandes croissantes des clients, Eco-systèmes stimule depuis fin 2013 la réutilisation des écrans plats en collaboration avec une enseigne de la distribution.

Par ailleurs, Eco-systèmes participe à des travaux communs avec le GIFAM, le SIMAVELEC, l'ADEME et les acteurs de la réutilisation des pièces détachées, pour en proposer d'occasion ou neuves via ses partenaires de l'économie sociale et solidaire. Enfin, dans le cadre des travaux avec le CENELEC, Eco-systèmes s'investit fortement dans la définition des nouveaux standards européens sur le réemploi et la réutilisation, pour en garantir la qualité et la pérennité au niveau international. Autant de perspectives de développement vouées à augmenter encore le nombre d'appareils réemployés et réutilisés !

## 429 113 appareils réemployés et réutilisés en 2014\*



3 645 tonnes réutilisées = 69 255 appareils



4 451 tonnes réemployées = 359 858 appareils

### + Remise à Eco-systèmes des produits non réemployables (Emmaüs)

Dans le cadre de l'accord entre Emmaüs France et Eco-systèmes, les groupes et communautés d'Emmaüs ont remis à la disposition de la filière en 2014 :

|                                | en tonnes |
|--------------------------------|-----------|
| Au niveau de votre département | 67,8      |
| Au niveau national             | 19 919    |

■ Gros électroménager froid ■ Gros électroménager hors froid  
■ Ecrans ■ Petits appareils en mélange

Pourcentage de tonnes réemployées / réutilisées

\* Hors téléphones mobiles

## CONTACT

## SICTOM DES MONTS DU FOREZ (43)



### Christophe Domin

Basse-Normandie : 14-50-61  
Haute-Normandie : 27-76  
Nord-Pas-de-Calais : 59-62  
Picardie : 02-60-80  
Champagne-Ardenne :  
08-10-51-52



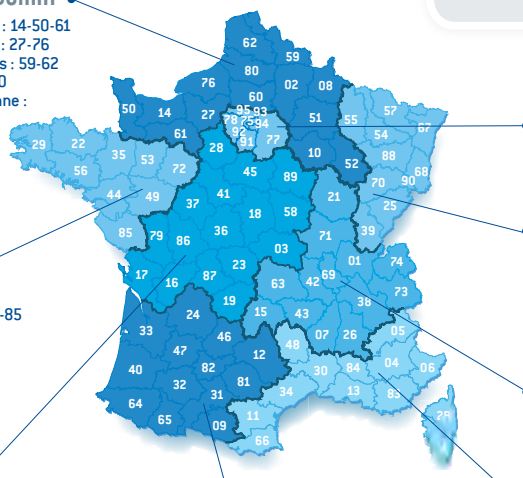
### Vivien Bahaud

Bretagne : 22-29-35-56  
Pays de la Loire : 44-49-53-72-85



### Claire Métails

Centre :  
03-18-28-36-37-41-45-58-89  
Limousin : 19-23-87  
Poitou-Charentes : 16-17-79-86



### Coralie Cousi

Midi-Pyrénées :  
09-12-31-32-46-65-81-82  
Aquitaine : 24-33-40-47-64

Développement  
opérationnel de la collecte



### Sébastien PARTIDA

Responsable National  
du Réseau de Collecte



### Rita Vespier

Île-de-France :  
75-77-78-91-92-93-94-95  
Outre-mer : 971-972-973-974-976



### Lætitia Warzee

Alsace : 67-68  
Lorraine : 54-55-57-88  
Franche-Comté : 25-39-70-90



### Olivier Mallet

Bourgogne : 21-71  
Auvergne : 15-43-63  
Rhône-Alpes : 01-07-26-38-42-69-73-74



### Stéphane Aubry

Languedoc-Roussillon :  
11-30-34-48-66  
PACA : 04-05-06-13-83-84  
Corse : 2A-2B

## + Votre contact Eco-systèmes



### Olivier MALLET

Responsable Régional de Collecte, Bourgogne, Auvergne,  
Rhône-Alpes

e-mail : [omallet@eco-systemes.fr](mailto:omallet@eco-systemes.fr)  
06 08 74 39 67



12, place de la Défense  
92400 Courbevoie

N°Indigo 0 825 886 879

0,15 € TTC / MN  
[www.eco-systemes.fr](http://www.eco-systemes.fr)

N'hésitez pas à utiliser les éléments de ce rapport pour communiquer sur la filière des DEEE. Si vous souhaitez obtenir des graphiques ou certains éléments en particulier dans ce document rendez-vous sur : [www.eco-systemes.fr/informer/](http://www.eco-systemes.fr/informer/)

## + Glossaire

**Caractérisation** : Analyse statistique des fractions de sorties d'un traitement. Ces analyses permettent de connaître le % de chaque matière première secondaire (métaux ferreux, non ferreux, plastiques, polluants...) et de calculer les taux de recyclage et de valorisation.

**Collecte** : 1ère étape du processus de prise en charge des DEEE. La collecte consiste à récupérer les DEEE auprès des habitants-consommateurs, à les trier en 4 flux et à les mettre à disposition d'Eco-systèmes et ses prestataires sur les points de collecte (magasins, déchèteries, centres Emmaüs...). Ce travail est effectué par les partenaires de la collecte (distributeurs, collectivités, économie sociale).

**Dépollution** : Opération visant à retirer ou isoler des composants, substances, agents pouvant présenter (ou dont des constituants présentent) des risques, nuisances immédiats ou différés pour l'environnement.

**Filière DEEE** : Ensemble des intervenants professionnels ayant pour activités l'organisation ou la mise en œuvre de la collecte, du traitement, du recyclage ou de la valorisation des DEEE, ainsi que l'information de l'ensemble des acteurs impliqués par les activités de la filière.

**Flux** : Désigne l'une des 4 catégories constituant les DEEE ménagers :

**GEM F** : gros électroménager du secteur Froid (réfrigérateur, congélateur, climatiseur...)

**GEM HF** : gros électroménager hors secteur Froid (lave-vaisselle, lave-linge, cuisinière...)

**Écrans** : téléviseurs ou moniteurs

**PAM** : petits appareils en mélange (tout autre article que les 3 précédents).

**Gisement** : Quantité de déchets produits sur une période donnée à l'échelle d'un territoire et regroupés en un même lieu en vue de leur collecte et traitement ultérieur.

**Logistique** : Ensemble des opérations de ramassage, de regroupement et de transport.

**Matière première secondaire** : Matériau issu du recyclage de déchets et pouvant être utilisé en substitution totale ou partielle de matière première vierge.

**OCAD3E** : Organisme Coordonnateur Agréé D3E. Société commune aux 4 éco-organismes D3E, chargée des conventions avec les collectivités locales, du versement des soutiens financiers et de la cohérence de la filière.

**Recyclage** : Consiste à traiter les déchets afin de les réutiliser pour la production de nouveaux produits ou des matériaux, qui permet de réintroduire, dans le cycle de production d'un produit, des matériaux qui le composent.

**Substances réglementées** : Correspondent aux substances qui sont listées dans l'Arrêté du 23 novembre 2005 relatif aux modalités de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques. Sont considérés comme dangereux les déchets qui possèdent une ou plusieurs des propriétés suivantes : explosif, comburant, facilement inflammable, irritant, nocif, toxique, cancérigène, corrosif, infectieux, toxique pour la reproduction, mutagène, écotoxique.

**Traitement** : Ensemble des étapes nécessaires au recyclage et à la dépollution (démantèlement, retrait des composants dangereux, broyage, séparation des matières, aspiration des CFC, ...).

**Valorisation** : « Terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique ou la valorisation énergétique des déchets. » (source ADEME).

**Valorisation énergétique** : Utilisation d'une source d'énergie résultant du traitement des déchets. Par exemple, les mousses isolantes des réfrigérateurs sont utilisées comme combustibles dans les cimenteries.



# Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) : quelques chiffres clés

## SICTOM DES MONTS DU FOREZ (43)

### 105,2 tonnes de DEEE collectées en 2014

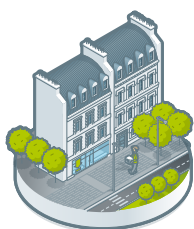


**105,2 tonnes de DEEE collectées en 2014**

Soit une évolution de par rapport à la collecte 2013



**soit 12 993 appareils électroniques**



**Votre performance est de 6,7 kg/ha/an**

| Milieu   | Performance  |
|--|--------------|
| Rural (< 70 hab/km <sup>2</sup> )                  | 7,9 kg/ha/an |
| Semi-urbain (entre 70 et 700 hab/km <sup>2</sup> ) | 5,8 kg/ha/an |
| Urbain (> 700 hab/km <sup>2</sup> )                | 2,4 kg/ha/an |

| Strates de population | % CL* | Performance 2013 |
|-----------------------|-------|------------------|
| 0 - 12 000            | 38 %  | 7,9 kg/ha/an     |
| 12 000 - 15 000       | 8 %   | 7,1 kg/ha/an     |
| 15 000 - 30 000       | 22 %  | 6,5 kg/ha/an     |
| 30 000 - 50 000       | 11 %  | 5,8 kg/ha/an     |
| 50 000 - 100 000      | 11 %  | 5,7 kg/ha/an     |
| 100 000 - 400 000     | 9 %   | 5,1 kg/ha/an     |
| 400 000 - 500 000     | 0 %   | 3,7 kg/ha/an     |
| +500 000              | 1 %   | 3,4 kg/ha/an     |

\*En nombre de conventions passées avec Eco-systèmes



**84 tonnes de matières recyclées**  
**10 tonnes de matières valorisées énergiquement**  
**Soit 93 tonnes valorisées**



**65 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées**  
**125 barils de pétrole économisés**